

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-830407

## Maladie

## Dentaire

## Optique

## Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10.153

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Marc'hum hatabir

196628

Date de naissance : 06/03/68

Adresse : 32 Zone Abou nshata El marrakech  
maarif

Tél. : 06 61 15 02 43

Total des frais engagés : 752,50 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

**Dr. ETTABOUTI Noureddine**  
Pédiatre Pneumo Allergologue  
N°5, Rje 91, G B Bd Ouled Béch, Culfa  
Tél.: 05 22 89 22 89 - Casablanca

INPE: 091062463

Cachet du médecin :

07/02/24 Fes

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

blindet asellous

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casab

Le : 07/12/2020

Signature de l'adhérent(e) :

DUP

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/02/24	2	250		<b>D<small>DR</small> ET TABOUTI Noureddine</b> Pédiatre Pneum. Allergologue N°5, Rue 91, G 5 Bd Qued Bent, Oulfa Tél.: 05 22 89 22 89 Casablanca INPE: 09T062463



## EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Code de l'Apothicaire ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
INPE 092046665	02/24	508.50

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

Docteur Noureddine ETTABOUTI  
PEDIATRE

Spécialiste des Maladies des Enfants  
Nouveaux-Nés, Nourrissons & Adolescents  
Spécialiste en Pneumo Allergologie  
Diplômé de la Faculté de Médecine  
de Marseille - FRANCE  
Oulfa - N° 5, Rue 91, Groupe B  
(Bd.Oued Baht) - Casablanca - Tél. : 05 22 89.22.89

الدكتور نور الدين التبوتي

إخلاصي في أمراض الأطفال والرضع والمراة  
إخلاصي في أمراض الجهاز التنفسى والحساسية  
خريج كلية الطب بمارسيليا (فرنسا)  
الألفة. رقم 5 زنقة 91، مجموعة ب، (شارع واد بهت)  
الدار البيضاء. الهاتف : 05 22.89.22.89

Casablanca, le :

07-02-24

الدار البيضاء، في :

119,10

Rimmel Specy

GlaxoSmithKline Maroc  
Ain El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 199,00 DH  
ID:652293  
6 118001 141098

42,20

Vaseline

ID:652636 PPV: 42,20 DH  
LOT: V38T  
PER: 03/2025

N° du Lot : 23H21  
Date Per. : 07.2026  
PPV: 119,10 DH

Dr. ETTABOUTI Noureddine  
Pédiatre Pneumo Allergologue  
N°5, Rue 91, G.B Bd Oued Baht, Oulfa  
Tél: 05 22 89.22.89 - Casablanca  
INPE: 091062463

79,00  
502,50

LOT 107208/FC5  
09/2025 PPC 79,00

